

Pays de la Loire Initiative Innovation

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

La Région et Bpifrance ont décidé de coordonner leurs actions et de renforcer le soutien à l'innovation à travers leur partenariat Pays de la Loire Innovation.

L'objectif de cette action est de soutenir les initiatives, grâce à une aide financière permettant de valider la faisabilité du projet par la mobilisation d'une expertise externe.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les bénéficiaires sont :

- les personnes physiques souhaitant initier une démarche d'innovation technologique ou non technologique,
- les entreprises ligériennes de moins de 50 salariés dites primo-innovantes ou peu familières avec les démarches d'innovation, plutôt de secteurs d'activité traditionnels, qui souhaitent initier un projet.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets peuvent être technologiques ou non technologiques, et peuvent concerner une offre (produit ou service), un processus, un usage, etc.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Pour les personnes physiques : la subvention représente 70% du coût TTC de la prestation de la compétence mobilisée par la personne physique. Elle est plafonnée à 7 000 €.

Pour les entreprises : la subvention représente 70% du coût HT de la prestation de la compétence mobilisée par l'entreprise. Elle est plafonnée à 7 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

La prescription de cette aide se fait par l'intermédiaire des membres du Réseau de développement de l'innovation (RDI) des Pays de la Loire.

Pour tout renseignement : Solutions & Co au 02 40 48 81 50.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES